

Evaluation des commentaires et de la réponse du demandeur aux questions posées dans le rapport J60 par la Commission de Remboursement des Médicaments

Questions que la CRM pose à la firme Abbott

1. Est-ce que la firme s'engage à intervenir financièrement aux dosages les plus élevés, à savoir des dosages d'Humira qui gonflent le coût d'Humira versus le coût du Remicade ?

Réponse de la firme : Oui, le surcoût des doses élevées dans la phase d'entretien.

Evaluation : Veuillez prendre en charge également le surcoût des doses élevées dans la phase d'induction.

2. Quels sont les détails cliniques des patients inclus dans le programme d'usage compassionnel ?

Réponse de la firme : ceux qui ne répondent pas au traitement Remicade, ceux qui présentent un flare sous Remicade et/ou ceux qui sont intolérants au Remicade.

Evaluation : Pour ces patients-là, un remboursement temporel par Humira est prévu, dans une période de 6 mois à partir de la mise en vigueur du remboursement de Humira pour Crohn.

Remarques de la firme :

La firme élabore sur plusieurs pages une réécriture des aspects financiers du rapport J60, suite au fait qu'elle exprime la volonté d'intervenir financièrement pour les dosages les plus élevés dans la phase d'entretien.

Evaluation : Ceci est un nouvel élément non connu au moment de la rédaction et discussion du rapport J60 (art 42 AR 21.12.2001) et par conséquent, le rapport J60 reste inchangé. Qu'un tel engagement de la part de la firme change par conséquent le calcul budgétaire du rapport J60 est évident. Rappelons que pour traiter 1 patient 1 an par Humira en schéma maximal en proposition provisoire, la facture restera approx à 650.000 FB à charge de l'INAMI et à 470.000 FB à charge de la firme (niveau ExUs).